



# Le Dispositif de Coordination en Cancérologie Ville Etablissement



Renforcer l'accompagnement  
des patients, faciliter leur parcours  
de santé et gagner en qualité de vie !

## Qu'est ce que c'est ?

Un dispositif porté en expérimentation par l'ICAP (Institut de Cancérologie Amiens Picardie), prévu au Plan Cancer 3, dans le cadre d'un appel à projet national soutenu par l'ARS Picardie (Agence Régionale de Santé).

## Pourquoi ?

- Prendre en charge les patients atteints de cancer en situations complexes
- Améliorer l'articulation ville/hôpital pour une coordination structurée
- Accompagner le patient pour améliorer la qualité de vie

## Quels avantages ?

- Un **lien particulier** entre le patient, ses proches et les professionnels de santé pour échanger sur la situation lorsque les critères HAD ne sont pas réunis,
- Une mise à disposition de professionnels pouvant intervenir à domicile en fonction des **besoins et des attentes du patient** : soins de support (psychologue, diététicien, assistant social...)
- Un retour et un maintien à domicile du patient facilité
- Un suivi de proximité et une capacité de gérer les **problématiques complexes** pouvant compromettre le maintien à domicile évitant une gestion en urgence conduisant à une éventuelle hospitalisation

## Qui est concerné ?

Les patients diagnostiqués de cancers et présentant une situation complexe (critères médicaux / prise en charge pluridisciplinaire / fragilité psycho-social ou isolement) et pouvant nécessiter la coordination de professionnels sanitaires, médico-sociaux et/ou sociaux.

## Quel fonctionnement ?

**Etape 1** La décision de prise en charge selon ce dispositif est prise en RCP ou sur recommandations des professionnels de santé exerçant en établissement ou en ville.

**Etape 2** Lorsqu'un patient est proposé au dispositif, un contact avec les professionnels du premier recours est organisé dans les meilleurs délais pour préparer et anticiper la sortie d'hospitalisation ou gérer ses problématiques à domicile.

Le consentement du patient est alors requis.

**Etape 3** Une convention de partenariat est formalisée entre tous les professionnels intégrant le dispositif.

Les engagements suivants sont pris par tous :

- partage des informations de santé du patient, ainsi que toutes informations utiles à une réponse adaptée. Des outils spécifiques et sécurisés permettent la garantie de la confidentialité du suivi
- un outil informatique dédié
- respect du libre choix du patient
- s'interdire de laisser une situation sans réponse

## L'ICAP c'est

- 1<sup>er</sup> institut privé de cancérologie de France (création en 2012)
- 1<sup>er</sup> centre privé de cancérologie de Picardie
- 2<sup>e</sup> centre régional de cancérologie

Un institut rassemblant des compétences et des moyens de haute technicité

## UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS EN CHARGE DE LA COORDINATION

Un coordonnateur médical : **Dr Michel GOZY**

Un coordonnateur paramédical : **Mme Catherine BOUQUET**

Une infirmière de coordination (IDECC.VE) : **Melle Emilie VAQUETTE**

Une infirmière de coordination suppléante : **Mme Hélène PODVIN**

Une assistante sociale : **Melle Melissa MOREL**

Un coordonnateur administratif : **Mme Camille WEBER OBRY**

Un coordonnateur Qualité : **M. Nicolas PIPART**

Contactez les IDECC.VE les lundis et jeudis de 8h00 à 15h30 au 03 22 33 24 34

Les membres de l'ICAP : Groupe Santé Victor Pauchet, Polyclinique de Picardie, Clinique de l'Europe et les URPS médecins libéraux, Infirmiers libéraux et pharmaciens

